

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

23 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi,
à Ville-Marie, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, le
MERCREDI 23 janvier 2019, à 19 h 34, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Guy Abel	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M ^{me} France Marion	, mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Gaétan Rocheleau	, maire suppléant de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M ^{me} Isabelle Coderre	, mairesse de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M. Yves Ouellet	, maire de la Ville de Témiscaming
M ^{me} Adèle Beauregard	, mairesse suppléante de la Ville de Ville-Marie
M ^{me} Patricia Noël	, présidente du Comité municipal de Laniel et représentante du territoire non organisé

SONT ABSENTS:

M. Norman Young	, maire de Kipawa
M ^{me} Lyne Ash	, mairesse de Nédélec

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE:**

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Jessica Morin-Côté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B: Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 17 h 00 à
19 h 34.

01-19-022

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 34 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, tout en ajoutant à la section « Affaires municipales » le point « Conseil sans papier » ainsi qu'en ajoutant à la section « Affaires nouvelles » le point « Système de santé ».
- ❖ **QUE** le point « Registre des armes à feu - Dépôt de la résolution de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord » soit déplacé après la période de questions.
- ❖ **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot de la préfète

Pour la présente séance, Madame Bolduc mentionne que le déroulement de la séance est modifié et qu'une séance plénière aura lieu, tout de suite après la discussion avec les représentants du Ministère des Transports, afin d'écouter les préoccupations d'un groupe de citoyens venus discuter du Registre des armes à feu. Elle rappelle quelques règles de fonctionnement et indique que lors de la séance plénière, les médias seront autorisés à filmer.

01-19-023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 ayant été remis ou transmis par courriel ou par le biais de la plateforme web à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Rencontre avec les représentants du bureau régional du Ministère des Transports du Québec, M. Philippe Lemire et M. Marc Deschênes.

Lors de la réunion privée, les représentants du MTQ sont venus exposer auprès des membres du conseil, un état de la situation de l'état du réseau routier, plus précisément au niveau des structures (ponts).

Monsieur Philippe Lemire, nouveau directeur régional et M. Deschênes, directeur à l'exploitation et à l'entretien du réseau résumant l'essentiel de leur présentation en exposant la situation des routes et des structures en Abitibi-Témiscamingue. Un plan de priorisation a été élaboré afin de définir leur planification pour les prochaines années.

Concernant les ponts particulièrement problématiques sur le territoire de la MRC de Témiscamingue, M. Lemire annonce avoir de bonnes nouvelles:

1. Pour le pont de la Montée Gauthier, à St-Bruno-de-Guigues, enjambant la Rivière La Loutre, le ministère procédera à l'installation d'un pont temporaire, dès que la période de dégel sera terminée. Ce travail aura comme objectif de rétablir la circulation sur ce segment de route et ramènera cette structure à sa charge légale. Les travaux devraient être terminés pour fin juin 2019. D'ici là, une nouvelle signalisation sera installée pour annoncer le non-accès du pont, suite à diverses situations vécues dans les dernières semaines par des usagers de la route.
2. Pour le pont de la municipalité de Rémigny, actuellement en réduction de charge, le MTQ prévoit procéder à des travaux, en régie interne, pour rétablir la charge légale dudit pont. L'échéancier est fin février 2019.

En conclusion, Monsieur Lemire réitère, auprès du conseil de la MRC, son entière collaboration pour améliorer le réseau routier au Témiscamingue, afin d'éviter des fermetures, tel que vécu tout dernièrement.

01-19-024 Ouverture de la séance plénière.

CONSIDÉRANT la présence de citoyens qui désirent s'exprimer sur des sujets d'importance qui touchent le Témiscamingue afin de sensibiliser les élus avec leur représentation sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ **DE TRANSFORMER** la présente séance en séance plénière afin de laisser aux citoyens la possibilité de s'exprimer.
- ❖ **DE RETIRER** la période de questions de l'ordre du jour, vu la séance plénière.

01-19-025 Fermeture de la séance plénière.

CONSIDÉRANT QUE toutes les personnes ayant manifesté leur désir de s'exprimer se sont exprimées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Pâquet
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ **DE METTRE** fin à la séance plénière.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (cm, art 150).

Les sujets et enjeux ont été exprimés par les membres de l'assistance lors de la séance plénière. Les échanges ont porté principalement sur le Registre des armes à feu et en tout dernier lieu, un membre de l'assistance a questionné la préfète sur le dossier de la piscine pour le centre du Témiscamingue.

01-19-026 Demande d'appui concernant le Registre des armes à feu (service d'immatriculation des armes à feu du Québec).

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement québécois, le 9 juin 2016, adoptait la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu*;

CONSIDÉRANT QUE la loi 64 prévoit que toute arme à feu, sans restriction, présente au Québec, doit être immatriculée;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, la loi 64 détermine les règles relatives à la demande d'immatriculation et prévoit que le ministre de la Sécurité publique procède à l'immatriculation d'une telle arme par l'inscription, dans un registre colligeant certaines informations;

CONSIDÉRANT les réalités territoriales du Témiscamingue, à savoir la proximité très étroite de nos communautés avec l'Ontario où l'immatriculation des armes n'est pas requise;

CONSIDÉRANT les réalités territoriales du Témiscamingue, à savoir les activités touristiques associées aux nombreuses pourvoies qui accueillent des chasseurs ayant leurs propres armes à feu, non immatriculées;

CONSIDÉRANT les réalités territoriales du Témiscamingue, à savoir les activités économiques agricoles, de trappe et de foresterie pour lesquelles il est parfois nécessaire de se prémunir d'une arme à feu;

CONSIDÉRANT les différences fondamentales entre les milieux ruraux et les milieux urbains en matière de comportement et d'inquiétudes face aux armes à feu;

CONSIDÉRANT les réserves émises par plusieurs intervenants du territoire sur la pertinence de l'immatriculation des armes à feu pour la sécurité des personnes et la prévention en matière de violence;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a réclamé des assouplissements à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique, Madame Geneviève Guilbault, annonçait le 23 janvier 2019, une modification à la Loi sur l'immatriculation des armes à feu afin de rendre « le processus d'enregistrement des armes plus convivial et efficace »;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications prévoient:

- L'obligation d'aviser le système d'immatriculation des armes à feu lors d'un changement temporaire du lieu où est conservée une arme (lors d'un voyage de chasse, par exemple): actuellement, les propriétaires d'armes doivent informer le système relativement

à un changement de quinze jours;

- Que seul le numéro de série de l'arme soit requis pour enregistrer celle-ci; il ne sera donc plus nécessaire d'obtenir un deuxième numéro d'immatriculation;
- Que les propriétaires n'auront plus à mesurer la longueur du canon de l'arme qu'ils enregistreront.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Témiscamingue a entendu les arguments des différents groupes témiscamiens qui demandent l'abolition du Registre des armes à feu lors de la séance plénière;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes dans l'assistance et s'étant exprimés, estiment que les assouplissements annoncés par la ministre de la Sécurité publique ne tiennent pas en considération des réalités témiscamiennes ou des régions rurales, et que la loi répond davantage à des besoins exprimés par les grands centres urbains, ayant des réalités fort différentes;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance plénière, il n'y avait pas dans l'assistance de représentant de groupes qui sont en faveur du Registre des armes à feu et que les membres du conseil désirent entendre les arguments, tant pour les groupes en faveur, qu'en défaveur;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont exprimé leur déception face aux consultations publiques qui ont eu lieu lors du dépôt du projet de loi et qui ont fait défaut de prendre en considération les particularités des régions, notamment un milieu comme le Témiscamingue: limitrophe à la province de l'Ontario, territoire avec un secteur d'activités d'importance qu'est la chasse sportive, plusieurs pourvoyeurs ayant une clientèle américaine, 4 communautés autochtones sous juridiction fédérale;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil de la MRC se sont exprimés sur le Registre des armes à feu et que certaines municipalités se sont positionnées ou se positionneront prochainement sur le Registre des armes à feu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guy Abel
appuyé par M. Daniel Barrette
et unanimement résolu

- ❖ **DE SIGNIFIER** que la MRC de Témiscamingue n'encourage aucunement la désobéissance civile et **MAINTIENT** que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu est actuellement en vigueur et que chacun doit la respecter;
- ❖ **DE DEMANDER** au gouvernement d'instaurer un moratoire d'un an sur l'obligation pour les propriétaires d'une arme à feu d'immatriculer leur arme;
- ❖ **DE DEMANDER** au gouvernement de tenir des consultations publiques élargies sur les mesures sécuritaires et les mécanismes de prévention et de sécurité en matière d'armes à feu, consultations qui permettront de mettre en lumière et de

considérer les diverses réalités rurales et régionales;

- ❖ **QUE** la MRC de Témiscamingue procède à une consultation des différents groupes d'intérêts sur le territoire témiscamien en matière de sécurité et de prévention sur les armes à feu et facilite le dialogue entre les parties sur son territoire.

Information **Rencontre avec la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M^{me} Émilise Lessard-Therrien.**

La députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Madame Émilise Lessard- Therrien, s'adresse aux membres du conseil de la MRC.

Elle commente la discussion tenue sur le Registre des armes à feu, rappelle les raisons qui l'ont poussée à se présenter comme députée et se présente comme une facilitatrice des communications entre les membres du conseil et les différents ministères.

Elle invite les membres du conseil à l'interpeller lors de leur communication avec les ministères.

Les membres du conseil lui posent différentes questions, notamment sur les services de proximité et comment les maintenir.

Information **Suivi des grandes priorités 2019 de la MRC de Témiscamingue - La connectivité (téléphonie mobile et Internet haute vitesse).**

Il y a peu de développement récent. Toutefois, les travaux progressent et certains sites ont déjà été planifiés pour l'année 2019.

Information **Suivi des grandes priorités 2019 de la MRC de Témiscamingue - Développement de la filière hydroélectrique communautaire – Projet Onimiki.**

Les membres du conseil sont informés qu'une correspondance a été envoyée à la direction régionale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin de connaître la procédure pour demander les droits hydriques pour poursuivre les différentes étapes menant à la réalisation du projet Onimiki.

Information **Suivi des grandes priorités 2019 de la MRC de Témiscamingue - Planification stratégique du Témiscamingue.**

Lors de la nomination des représentants sur les comités de la MRC, les membres du Conseil seront invités à nommer 2 élus pour siéger sur le comité de la Planification stratégique du Témiscamingue.

M^{me} Bolduc rappelle que le lancement de la stratégie d'attraction du Témiscamingue aura lieu le 27 mars 2019.

Information **Suivi des grandes priorités 2019 de la MRC de Témiscamingue - services de proximité.**

Mme Bolduc fait part aux membres d'une réflexion et de l'analyse qu'elle et Mme Gironne ont fait sur les fermetures et les changements que connaissent depuis quelque temps les communautés rurales de notre territoire. Ainsi, elles souhaitent mettre de l'avant un chantier sur l'occupation et la vitalité du territoire, une démarche à long terme pour favoriser la vitalité de nos communautés. Un constat ressort des échanges: si l'on souhaite occuper notre territoire, il faut y appliquer ce que l'on revendique, telles que la décentralisation et la modulation. Tous sont d'avis qu'une rencontre sous forme de Lac-à-l'épaule est nécessaire et pourrait être le point de départ de ce chantier sur l'occupation et la vitalité du territoire.

Information **Suivi d'enjeux ponctuels - Piscine municipale.**

Mme Bolduc fait part que des discussions ont eu lieu avec une firme de consultant afin de préciser les besoins de la MRC, ainsi que le mandat de la MRC dans ce dossier.

Des discussions ont également eu lieu, afin que la firme de consultant réalise un mandat parallèle, pour la ville de Ville-Marie, concernant le maintien de l'accès à la piscine actuel.

L'octroi des deux différents mandats devrait se faire au cours du mois de février, le consultant s'étant engagé à déposer une offre de services pour le 6 février prochain.

Information **Conférence des préfets – Suivi.**

Madame Bolduc rappelle qu'une délégation de l'Abitibi-Témiscamingue sera présente à compter du 5 février prochain à Ottawa afin de représenter la région auprès du gouvernement fédéral. Pour le Témiscamingue, certains membres du conseil ont démontré un vif intérêt à participer à cette délégation.

01-19-027 **Approbation de la répartition des sommes payables à la MRCT pour l'exercice financier 2019 en vertu du Règlement no 198-12-2018 intitulé « concernant l'imposition des taxes et quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2019 ».**

CONSIDÉRANT le règlement no 198-12-2018 intitulé « Concernant l'imposition des taxes et quotes-parts (Budget) pour l'exercice financier 2019 » adoptés par le conseil, à sa séance du 19 décembre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 976 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT le projet de répartition aux municipalités remises à chacun des membres du conseil, tel que décrit au tableau « Affectation de la répartition des taxes, quotes-parts et contributions par fonctions et activités »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Denommé
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** la répartition des sommes payables à la MRCT, pour l'exercice financier 2019, en vertu du règlement no 198-12-2018 (Budget 2019), adopté par le conseil de la MRCT le 19 décembre 2018, soit approuvée, telle que présentée par la directrice générale – secrétaire-trésorière.
- ❖ **QUE** copie certifiée de cette répartition soit transmise au bureau de chaque municipalité locale avant le 1^{er} mars 2019.

01-19-028

Détermination du terme pour les représentants sur les comités de la MRC (exemple 2 ans).

CONSIDÉRANT QU'il est fastidieux de renouveler chaque année les membres qui siègent sur les différents comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Mario Drouin
et unanimement résolu

- ❖ **QUE** les représentants sur les comités de la MRC soient nommés pour une durée de 2 ans à partir de 2020.

01-19-029

Nomination des représentants sur les comités et organismes pour l'année 2019.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes souhaitent poursuivre leur représentation auprès des comités, tel que nommé pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE certains postes sont vacants depuis quelque temps et qu'il y a eu lieu de procéder à la nomination des membres;

Il est proposé par M. Marco Dénommmé
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ **DE RECONDUIRE** les mandats de chacun des membres des différents comités et **DE COMBLER** les postes vacants, comme suit:

1. Représentants à la Conférence des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989:

- Préfète de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale – secrétaire-trésorière, de la MRCT.

1.1) Instance de concertation régionale (Comité consultatif régional):

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Daniel Bourgault;
- M^{me} Stéphanie Lamarche.

2. Délégués (CM, article 129 – préfet et deux membres):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète d'office;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues;
- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie.

3. Substituts aux délégués:

- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues;
- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie.

4. Représentants au congrès de la FQM:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière.

5. Représentants à la Société de développement du Témiscamingue (SDT):

- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel (conseil d'administration et commission finance);
- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin (commission finance).

6. Représentants du Comité économique de la MRC de Témiscamingue:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière;
- M. Daniel Bourgault, président de la Société de développement du Témiscamingue;
- M^{me} Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue;
- M^{me} Fanny Tremblay, directrice générale – Emploi-Québec;
- M. Simon Fraser, MESI.

7. Représentante à Para-Transport ainsi qu'à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue (CTAT) créée en 1987 et Le Baladeur (fusionné en 2014):

- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec.

8. Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996:

- M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère-Angliers;

- M. Marco Dénommé, maire de St-Eugène-de-Guigues.

9. Représentante à la Commission culturelle témiscamienne:

- M^{me} France Marion, mairesse de Latulipe-et-Gaboury;
- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

10. Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005:

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

11. Représentants au Comité opérationnel du Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT):

- M. François Gingras, coordonnateur en sécurité incendie.

12. Représentants au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007:

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT;

13. Représentant au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (large bande) créée en mars 2005:

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

14. Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M^{me} Patricia Noël, présidente du Conseil Municipal de Laniel;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Simon Gélinas, maire de Lorrainville;
- M. Michel Roy, maire de Ville-Marie;
- M^{me} Claudette Lachance, directrice générale de Fugèreville;
- M. Serge Côté, directeur général de St-Bruno-de-Guigues;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT;
- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel;
- M. Chaibou Achirou, agent de développement de la MRCT;
- M^{me} Monia Jacques, directrice à l'aménagement au développement du territoire de la MRCT.

15. Représentants au Comité consultatif agricole (CCA):

- **Représentant du conseil de la MRCT :**
 - M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.
- **Représentants de l'UPA :**
 - À suivre.
- **Résident de la MRCT :**
 - À suivre.
- **Personne-ressource :**
 - M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

16. Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire

:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville;
- (À combler), représentant(e) des citoyens;
- M^{me} Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- (À combler), productrice laitière et céréalière;
- M. Simon Rétif, membre de soutien au sein du comité, conseiller aux entreprises à la SDT;
- M. Chaibou Achirou, membre de soutien au sein du comité et agent de développement de la MRCT.

17. Représentante à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT.

18. Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006:

- M. Luc Lalonde, maire de Béarn – représentant du secteur Centre;
- M. André Pâquet, maire de Fugèreville – représentant du secteur est;
- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin – représentant du secteur nord;
- M. Norman Young, maire de Kipawa – représentant du secteur sud;
- M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre – représentant du secteur Centre;
- M^{me} Josée Rivard, directrice générale – représentante du secteur est;
- M. Martin Lecompte – Directeur général – représentant du secteur Centre;
- M. Yvon Gauthier, directeur des travaux publics de Témiscaming – représentant du secteur sud;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

19. Personnes-ressources:

- M^{me} Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT;
- M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT.

20. Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :

- M. Guy Abel, maire de Duhamel-Ouest – secteur Centre;
- M^{me} Isabelle Coderre, mairesse de Rémigny – secteur nord;
- M. Marco Dénomme, maire de Saint-Eugène-de-Guigues – secteur Centre;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre – secteur est;

- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming - secteur sud;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT.

21. Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009:

- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin;
- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

22. Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009:

- M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel (conseil d'administration et commission finance);
- M. Norman Young, maire de Kipawa;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

23. Représentants à Communication-Témiscamingue, créé le 20 octobre 2010 et comité de vigie Internet haute vitesse au Témiscamingue:

- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming;
- M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT (membre observateur).

24. Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative:

- M^{me} Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

25. Représentant au Conseil régional de l'environnement (CREAT):

- M. Maurice Laverdière, maire de Guérin.

26. Représentant à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :

- M^{me} France Marion, mairesse de Latulipe-et-Gaboury.

27. Représentant de la Table régionale de la faune :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

28. Représentants au Comité de gestion du changement :

- M^{me} Carmen Côté, mairesse de St-Bruno-de-Guigues;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming.

29. Représentants MRC/Ville amie des aînés :

- M^{me} Claire Bolduc, Préfète.

30. Représentant à Tricentris :

- M. Guy Abel, maire de Duhamel-Ouest.

31. Représentants au Comité de sécurité incendie :

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville, pour le secteur est;
- M^{me} Lyne Ash, mairesse de Nédélec, pour le secteur nord;
- M. Mario Drouin, maire de Saint-Édouard-de-Fabre pour le secteur Centre;
- M. Yves Ouellet, maire de Témiscaming, pour le secteur sud;
- M. Alain Rouleau, pompier, pour le secteur Centre et hors RISIT;
- M. Jacquelin L'Heureux, pompier, pour le secteur est;
- M. Richard Pleau, pompier, pour le secteur nord;
- M. Pierre Bélanger, pompier, pour le secteur sud.

Note: Concernant la rémunération des élus (élus)

Tous les délégués et représentants élus sont rémunérés et leurs dépenses (frais de déplacement et de séjour) seront remboursées dans l'exercice de leurs fonctions selon le Règlement relatif à la rémunération du préfet élu et des autres membres du conseil de la MRC de Témiscamingue (no 170-09- 2014).

Les dépenses sont remboursées aux conditions suivantes:

- Une conférence téléphonique n'est pas considérée comme une réunion, c'est-à-dire aucune rémunération;
- Un congrès d'une fin de semaine équivaut à une seule réunion, c'est-à-dire une rémunération simple;
- Les dépenses sont remboursables sur présentation d'un rapport de réunion, transmis à la directrice générale – secrétaire-trésorière de la MRCT au moins quatre fois par année, c'est-à-dire à tous les trois mois au maximum.

01-19-030

Nomination d'un représentant au Conseil d'administration du pôle d'innovation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Pôle d'innovation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue est composé de 11 représentants, dont 5 doivent être nommés par chacune des MRC de l'Abitibi- Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alexandre Binette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** M^{me} Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue, à titre de représentante de la MRC de Témiscamingue au conseil d'administration du Pôle d'innovation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

01-19-031 **Demande de représentation à Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue.**

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue a demandé de désigner un représentant de la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Isabelle Coderre
appuyé par M. Guy Abel
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** M. Yves Ouellet à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

Information **Demande de représentation d'un élu auprès de Génération.**

Les membres du conseil ont été informés de la demande de Génération et il a été décidé de suspendre la décision.

01-19-032 **Demande de représentation à la Société d'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue a demandé qu'un représentant de la MRC de Témiscamingue soit désigné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marco Dénomme
appuyé par M. Mario Drouin
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** M. Maurice Laverdière à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue auprès de la Société d'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue.

01-19-033 **Nomination de 2 représentants élus sur le comité de la Planification stratégique du Témiscamingue.**

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'impliquer les élus municipaux auprès du comité de la Planification stratégique du Témiscamingue puisqu'un bon nombre d'actions concerne la MRC de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- ❖ **DE NOMMER** M. Alexandre Binette, maire de Moffet et M. Michel Roy, maire de Ville-Marie, à titre de représentants de la MRC de Témiscamingue auprès du comité de la Planification stratégique du Témiscamingue.

01-19-034

Fonds de développement du territoire - dates de tombée de l'appel de projets.

CONSIDÉRANT les recommandations du GAMME sur le calendrier pour les appels de projets volets 1 (municipalité) et 2 (organisme);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Adèle Beauregard
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le calendrier pour les appels de projets pour les volets 1 (municipalité) et 2 (organisme) pour l'année 2019 du GAMME soit établi de la façon suivante :

1^{er} appel de projets:

- Approbation au conseil du 24 avril 2019
- Présentation des recommandations au comité du GAMME le 18 avril
- Analyse des projets soumis du 8 au 12 avril
- Date limite pour soumettre un projet : mardi 2 avril 2019 à 16h.

2^e appel de projets (si les fonds de ce volet sont suffisants):

- Approbation au conseil du 16 octobre 2019
- Présentation des recommandations au comité du GAMME le 11 octobre
- Analyse des projets soumis du 30 septembre au 4 octobre
- Date limite pour soumettre un projet : mardi 24 septembre 2019 à 16h.

Information

Fonds de développement des territoires - Autres dossiers, s'il y a lieu.

Rappel sur quelques éléments de la Politique adoptée, à la séance du mois de décembre, notamment que pour les formulaires de demande des volets 1 et 2, les critères sur la qualité de vie et la vitalisation du milieu touchés par le projet ont été ajoutés. Pour le volet 3, les critères correspondant au projet (ex : projet d'envergure qui fait preuve de pérennité) ont été ajoutés. Ainsi, chaque promoteur devra signifier, à même le formulaire, les critères de sélection qui s'appliquent au projet qu'il dépose.

Un communiqué de presse, annonçant les nouvelles balises de la politique 2019, sera acheminé aux médias le 28 janvier prochain. Une entrevue avec TV Témis a déjà été réalisée sur le sujet et sera diffusée dans la semaine du 28 janvier. Il est convenu d'acheminer la nouvelle politique à toutes les municipalités, en précisant que des informations complémentaires pour le volet 4 (promotion des activités du milieu) leur seront transmises prochainement.

01-19-035

Autorisation pour la conclusion d'une entente de délégation de compétence concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes des villes à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue.

CONSIDÉRANT QUE les villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie ont compétence pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes sur leur territoire respectif, contrairement aux municipalités régies par le Code municipal dont la compétence est dévolue à la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE les villes participantes souhaitent déléguer leur compétence concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes sur leur territoire à la MRCT;

CONSIDÉRANT QUE la MRCT consent à ladite délégation de compétence aux conditions mentionnées dans ladite entente et qu'elle accepte les obligations qui y sont énumérées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, la MRCT et les autres parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de délégation de compétence concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes des villes à la Municipalité régionale de Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la conclusion de l'entente de délégation de compétence concernant la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie à la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue telle que présentée.
- ❖ **QUE** le conseil municipal autorise la préfète, Madame Claire Bolduc et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lyne Gironne, à signer ladite entente.

Information **Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue – Travaux 2018.**

L'observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue maintiendra la cadence en 2019 et aura pour objectif d'augmenter sa visibilité et de trouver de nouvelles sources de financement.

Information **Comité de Sécurité publique – Programme des cadets de la Sûreté du Québec.**

M. Guy Abel, président de Comité de sécurité publique, rappelle que dans le cadre d'une neuvième édition, le programme des cadets sera de retour dans les districts. La Sûreté du Québec prévoit ainsi embaucher une centaine de cadets pour la période du 2 juin au

18 août 2019 avec une possibilité de prolongement jusqu'au 2 septembre 2019 pour certains postes. Les cadets sélectionnés en 2019 seront des étudiants ou des diplômés en techniques policières.

Dans le cadre de ce programme, les cadets effectueront certaines activités parmi les suivantes:

- assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo, notamment dans les quartiers et les parcs;
- participer à des programmes de prévention et de relations communautaires;
- répondre aux demandes de renseignements simples des citoyens;
- effectuer des activités de surveillance et de prévention lors d'événements pacifiques;
- participer à des activités de promotion de la Sûreté;
- rencontrer les partenaires, notamment les services d'incendies, les ambulanciers et les organisations communautaires.

Pour le Québec, ce programme représente un bassin de 116 cadets. Par les années antérieures, la MRCT, via le CSP, avait manifesté un vif intérêt à participer à ce programme, soit d'avoir au niveau du territoire, 2 cadets pendant 8 semaines, en absorbant les frais à 50 % avec la Sûreté du Québec, donc en investissant un montant de 10 000 \$.

Le CSP a donc déposé une demande auprès du comité du GAMME en ce sens.

Information Comité de sécurité publique – Rencontre avec les représentants de la SQ (à venir).

Le CSP recommande qu'une rencontre puisse avoir lieu entre les représentants de la SQ et le conseil de la MRC, pour venir présenter quelques dossiers d'intérêt pour les élus, tels le PLI-Élus (plan de lutte contre l'intimidation des élus) et les requêtes citoyennes. Cette rencontre mutuelle aura lieu en huis clos (réunion privée).

Pour tous les élus de la MRC. Pourrait être lors d'un huis clos, si intérêt.

Information Comité de Sécurité publique – Priorités locales et régionales à identifier pour 2019-2020.

Les membres du CSP sont invités à réfléchir sur les prochaines priorités d'actions pour la MRC pour la prochaine année, à partir du 1^{er} avril 2019.

Lors de l'établissement des priorités, il importe de bien cibler de manière spécifique les attentes du milieu municipal. Le CSP demandera l'avis auprès du conseil de la MRC.

PARL 2018-2019 :

1. Intervenir en matière de stupéfiants, avec une attention particulière auprès du milieu scolaire;
2. Sécuriser le réseau routier en y incluant les routes secondaires, tout en sécurisant les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, etc.);
3. Consolider le parrainage dans les municipalités locales;
4. Sécuriser le réseau routier et les plans d'eau au Témiscamingue, notamment dans le secteur de Laniel, vu la préouverture du Parc Opémican pour la saison estivale 2018.

Les membres du conseil sont invités à prendre contact avec M. Abel ou M^{me} Gironne, s'ils souhaitent mettre en lumière des problématiques vécues en matière de sécurité publique ou pour identifier des interventions à inclure dans le prochain PARL.

Information Planification du déploiement de la stèle radar pour 2019.

Pour l'année 2019, afin de cibler les endroits où déployer la stèle, les parrains des municipalités, seront invités à aller rencontrer les directions générales pour échanger avec elles sur le meilleur emplacement à considérer. Lors de la prochaine rencontre du comité, le calendrier 2019 sera adopté, pour fin de planification.

Information Dépôt du rapport du consultant sur un projet de développement de 12 terrains de villégiature, au lac Robinson, dans la municipalité de Laverlochère-Angliers.

Depuis mai 2014, la MRC perçoit les loyers des camps de chasse et des chalets en location avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ce mandat comprend aussi l'étude et le tirage au sort de lots de villégiature de 4000 mètres carrés en terres publiques. Le 20 juin 2018, le conseil des maires octroyait un contrat au Groupe CAF (18 650\$) pour un inventaire terrain, le lotissement et la production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Robinson (secteur Laverlochère). Le contrat est terminé (dans les délais et sans extra) et à la satisfaction de la MRC et du MERN.

Prochaines étapes

Il reste à la MRC à inscrire ces terrains au tirage au sort (échéance: avril 2019).

Un tirage au sort a lieu chaque automne (le MERN le publicise). C'est la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) qui gère les inscriptions et qui fait le tirage au sort.

Le tirage au sort de terrains de villégiature s'adresse à toutes personnes physiques de 18 ans et plus (inscription: ± 31\$). Après le tirage au sort, la MRC convoque les gagnants à Ville-Marie, où ils choisissent un des 12 terrains disponibles. La MRC fait signer les baux.

Information Entrée en vigueur du règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

Contexte

La zone agricole couvre 1 281 kilomètres carrés au Témiscamingue. Sur un terrain zoné agricole, il était déjà possible d'installer un bâtiment accessoire (remise, cabanon), un camp de chasse ou un panneau publicitaire sans l'autorisation de la CPTAQ.

Nouveau règlement

Avec l'adoption de la loi 122 (gouvernements de proximité), le gouvernement avait convenu de présenter un règlement pour permettre certaines activités non agricoles sans l'autorisation de la CPTAQ. Un projet de règlement a été publié en ce sens, le 4 juillet 2018. Il va entrer en vigueur le 24 janvier 2019. Il prévoit:

1. que la superficie pouvant être achetée par un agriculteur (de son voisin) passe de 100 hectares à 40 hectares (100 acres), si le vendeur garde au moins 40 hectares;
2. que les travaux suivants sont soustraits à l'autorité de la CPTAQ:
 - a. l'aménagement d'une borne sèche ou citerne (incendie);
 - b. les centres équestres;
 - c. un restaurant qui sert en majorité les produits de la ferme (moins de 20 places);
 - d. le camping à la ferme (5 emplacements ou moins, sans services et pour moins de 24 heures);
 - e. les bureaux et les commerces à l'intérieur d'une maison (comptable, agent d'assurances, salon de coiffure, restaurant), s'ils occupent moins de 40% de la superficie de plancher;
 - f. un gîte touristique de 5 chambres et moins (bed and breakfast).

Lors de la consultation sur le projet de règlement, le CA de la MRC (résolution no. 08-18-241A) avait demandé:

1. d'ajouter les équipements suivants (usages à des fins municipales): prises d'eau municipales, installations d'assainissement des eaux usées municipales, installations de gestion des ordures (étant donné leur caractère ponctuel et exceptionnel: il n'y en a souvent qu'un seul par municipalité);
2. d'ajouter les abattoirs et commerces de machinerie agricole (étant donné que ces services s'adressent surtout aux agriculteurs).

Ces 2 propositions n'ont pas été retenues.

Information Résultats de l'indice de vitalité économique des municipalités pour le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Tous les 2 ans (autrefois tous les 5 ans), l'institut de la statistique du Québec calcule l'indice de vitalité économique des municipalités pour le compte du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les résultats de l'indice sont utilisés notamment par le

MAMH dans la répartition des budgets voués au développement local et régional, dont le Fonds de développement des territoires.

L'indice de vitalité économique des territoires se compose de trois indicateurs :

1. le taux de travailleurs de 25-64 ans,
2. le revenu total médian des 18 ans et plus
3. le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur 5 ans,

lesquels représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soient respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Municipalités	Indice de vitalité économique					
	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Duhamel-Ouest	10.45	11.22	6.49	3.95	6.59	10.94
Saint-Bruno-de-Guigues	1.03	1.38	1.53	5.67	8.50	5.59
Témiscaming	2.54	1.54	1.34	1.44	4.06	5.16
Saint-Eugène-de-Guigues	2.76	2.42	-0.02	1.41	0.04	1.87
Saint-Édouard-de-Fabre	1.50	-0.42	0.78	2.09	1.65	0.74
Laverlochère	1.11	1.20	2.28	2.77	1.78	0.46
Lorrainville	0.09	0.66	0.08	2.34	0.42	0.32
Kipawa	2.37	0.01	-3.23	-2.99	0.64	-0.32
Ville-Marie	-0.10	-1.17	-2.59	-0.57	-0.29	-0.75
Béarn	-2.85	-4.54	-5.31	-0.47	-0.92	-2.56
Laniel TNO	2.54	-19.63	-13.65	-2.49	0.01	-2.84
Notre-Dame-du-Nord	0.22	-6.66	-6.97	-4.26	-5.81	-3.74
Guérin	-7.66	-5.56	-3.02	-0.82	-2.81	-4.25
Fugèreville	-7.08	-3.98	-4.19	-0.15	-0.19	-5.66

PROJET

Laforce	-12.83	-18.71	-13.36	-4.10	-5.72	-6.04
Angliers	-9.10	-5.91	-6.27	-4.67	-3.65	-7.15
Rémigny	-15.48	-14.53	-13.44	-13.84	-10.90	-8.43
Nédélec	-9.67	-7.37	-8.85	-6.23	-9.66	-10.01
Belleterre	-8.98	-11.05	-20.44	-16.80	-17.75	-11.65
Latulipe-et-Gaboury	-11.91	-12.85	-11.24	-13.28	-13.63	-13.91
Moffet	-18.88	-18.71	-13.36	-12.16	-13.87	-17.28

Dans le passé, le MAMH retenait 2 catégories :

- a. les municipalités dévitalisées (0 à -5)
- b. les municipalités très dévitalisées (-5 à -20)

Information Avis de dépôt à la MRC de la déclaration 2018 des intérêts pécuniaires de la préfète.

La directrice générale – secrétaire-trésorière, M^{me} Lyne Gironne, donne avis au conseil du dépôt le 23 janvier 2018 à la MRC de Témiscamingue de la « Déclaration des intérêts pécuniaires 2018 » de Madame Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, élue au suffrage universel le 5 novembre 2017.

Information Dépôt du rapport sur les contrats octroyés par la MRC en 2018.

Point remis à une séance ultérieure.

Information Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités – Évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre.

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 du comité administratif.

01-19-036

Affaires municipales - Légalisation du cannabis – Projet d'un point de vente au Témiscamingue.

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un point de vente de cannabis sur le territoire de la communauté autochtone de Timiskaming First Nation à Notre-Dame- du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier dernier à Notre-Dame-du-Nord les membres du conseil ont fait mention de leurs inquiétudes pour la santé de leurs citoyens suite à l'ouverture dudit point de vente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord a transmis ses inquiétudes par écrit à M. Wayne MacKenzie, chef de la communauté de Timiskaming First nation;

CONSIDÉRANT QUE le comité autochtone de Timiskaming First nation a fermé le point de vente afin de procéder à un référendum dans la communauté autochtone afin de déterminer le sort du point de vente;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de Notre-Dame- du-Nord dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QUE les craintes exprimées par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord sont légitimes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Isabelle Coderre
et résolu unanimement

- ❖ **QUE** la MRC de Témiscamingue appuie la municipalité de Notre-Dame-du-Nord dans ses démarches.
- ❖ **QUE** la MRC de Témiscamingue transmette une lettre d'appui à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord qui exprime leurs propres inquiétudes face à la santé des citoyens.

Information

Affaires municipales – Conseil sans papier.

Monsieur Drouin demande s'il pourrait être possible de procéder à une démarche commune pour l'acquisition de matériel informatique (ordinateur ou tablette) pour le conseil sans papier. Des démarches sont actuellement faites en ce sens et le dossier des différents besoins des municipalités chemine en ce moment.

Information

Affaires nouvelles – Santé.

M. Guy Abel exprime ses inquiétudes face aux lacunes actuelles du système de santé. Par exemple, le système d'imagerie par résonance magnétique (IRM) le plus près est actuellement situé à Amos ce qui représente un déplacement considérable pour les Témiscamiens.

PROJET

Il est prévu que chaque secteur de l'Abitibi-Témiscamingue ait une spécialité. Celle de l'hôpital de Ville-Marie n'est toujours pas connue.

Information Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, Art. 150).

Des questions sont posées par un membre de l'assistance sur l'utilisation du terme « témiscabibien » par les médias et de l'achat de GPS pour le service d'urgences en milieu isolé.

01-19-037 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

❖ **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil de la MRC : 20 février 2019

Il est 22 h 27.